

COMMUNIQUÉ SUR LES MODALITÉS DE VOTE AU 5ÈME CONGRÈS DE L'UPR

CONGRÈS 2020

COMMUNIQUÉ :
Les modalités de vote
au 5ème Congrès de l'UPR

CONGRÈS 2020

COMMUNIQUÉ :
Les modalités de vote
au 5ème Congrès de l'UPR

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
Dans les tous prochains jours, vous allez pouvoir participer au renouvellement des instances dirigeantes de l'UPR dans le cadre du 5ème Congrès triennal.

Nous vous rappelons qu'en application des statuts et du Règlement intérieur, ont droit de vote les adhérents satisfaisant les deux conditions suivantes :

- Être à jour de cotisation au moment du Congrès ;
- Avoir plus de six mois d'ancienneté au jour du Congrès.

Nous vous rappelons encore que les opérations de vote auront lieu de ce mercredi 8 juillet à 00h00 au vendredi 10 juillet à 23h59, heures de France métropolitaine.

Les modalités technique de vote seront les suivantes :

Nous avons eu à cœur d'organiser ce Congrès dans les meilleures conditions. Ainsi, le scrutin en ligne se tiendra dans un espace sécurisé spécialement prévu à cet effet, mis en ligne par notre prestataire technique.

Les adhérents remplissant les conditions statutaires pour participer recevront avant le début des opérations de vote un courriel automatique leur communiquant leur identifiant unique d'électeur et leur mot de passe, ainsi que le lien vers l'espace de vote.

Pour participer, il faudra cliquer sur le lien et entrer votre identifiant et votre mot de passe afin d'accéder à l'interface de vote.

L'infrastructure technique rend évidemment impossible le double-vote à partir des mêmes identifiants.

Pour ceux d'entre vous qui n'auraient pas reçu leurs identifiants ou les auraient égarés, une assistance téléphonique sera mise en place tout au long des trois jours de scrutin, de **9h30 à 21h**, au numéro suivant : **01 43 14 04 64**.

Précisons que notre opérateur n'aura pas d'accès direct à vos identifiants mais pourra faire procéder à leur renvoi.